

La sonorisation " Virtual Diffusion "

S'engage à respecter son contrat ou à contacter un autre partenaire en cas de force majeure

Par le test au siège du matériel mis à la disposition de l'organisateur, il prouve que le dit matériel est en parfait état de fonctionnement.

Une "hot line" au 0495 30 16 57 est mise à disposition de l'organisateur afin de le renseigner sur tous problèmes éventuels - au plus tard 19h00.

L'organisateur

Le matériel mis à disposition lors de l'événement avec ou sans Dj est sous l'entière responsabilité de l'organisateur et doit dès lors souscrire une assurance individuelle (ou sa RC familiale) d'un jour contre toutes dégradations de tous types (inondation - incendie - vol - dégâts matériel)

A cet effet un devis sera émis par Virtual Diffusion.

Tous frais additionnels à l'accident devront être pris en considération.

Le retour du contrat signé (contrat et conditions générales) permet de ne pas verser d'acompte

De bloquer le matériel ou le Dj le jour dit

De rendre le contrat ferme et définitif.

En cas d'annulation du contrat SIGNE, une somme de 50 % de la location ou prestation sera exigée

Une caution de 300 € est exigée pour toutes locations

Verse le solde et la caution le jour du retrait du matériel à l'entrepôt ou de son installation

- * **Si lors d'une prestation** , le solde n'est pas versé après installation du matériel, le Dj se verrait dans l'obligation de diffuser un fond sonore pendant 2 heures sans prestation. Par la suite le démontage s'effectuera
Montant demandé en cas de désaccord : 50% du prix de la prestation ajouté des frais de déplacement
Dans cet état de fait, il y a annulation volontaire du contrat par le client.
- * **Si lors d'une location avec montage** , le montant sera à verser cash avant installation. Si ce point n'est pas respecté le matériel sera repris et des frais de dédommagement seront à verser
Montant demandé : 50% du prix de la location ajouté des frais de déplacement
- * **Si pour des raisons volontaires ou non** , sauf cas extrêmes (hospitalisation - preuve à l'appui), le contrat serait annulé par le client dans les 2 semaines avant la date d'exécution, le client se verrait contraint de verser 50 % du montant total de la facture ou du contrat.

Toutes factures pour un montant inférieur ou égal à 50 € fera l'objet d'une majoration de 7 € pour frais administratifs.

Clauses générales

RETARDS DE PAIEMENT

Clause applicable aux clients professionnels

Tout retard ou défaut de paiement du client entraînera de plein droit et sans mise en demeure :

- un intérêt de 12% l'an depuis la date d'échéance jusqu'à complet paiement,
- une indemnité forfaitaire et irréductible de 10% du montant impayé avec un minimum de 50 € à titre de clause pénale.

Clause applicable aux clients consommateurs

Si le client ne paie pas sa dette à l'échéance, il lui sera adressé une mise en demeure.

Ensuite, à défaut de paiement dans les 14 jours calendrier, le client sera redevable :

- d'intérêts au taux légal applicable en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales,
- d'une indemnité forfaitaire égale à :
 - a) pour un montant restant dû inférieur ou égal à 150 € : 20 €
 - b) pour un montant restant dû entre 150,01 et 500 € : 30 € + 10% de la tranche entre 150,01 et 500 €.
 - c) pour un montant restant dû supérieur à 500 € : 65 € .
 + 5% de la tranche supérieure à 500 EUR avec un maximum de 2.000 EUR

Paraphez - S.V.P

Sécurités

Pour des raisons évidentes de sécurité, Virtual Diffusion durcit ses conditions de location et de prestation

Pour toutes demandes liant Virtual Diffusion un contrat vous sera envoyé par mail et retourné signé.

Par téléphone la réservation n'est pas possible, un prix approximatif peut vous être communiqué.

Contactez-nous par mail : virtualdiffusion@hotmail.com

La date de retour du contrat signé permettra de réserver le matériel ou la sono.

Tous paiements se feront lors du retrait du matériel (location ET caution) - (nous n'avons pas de Bancontact)

Pour tout versement bancaire anticipé vous devez l'effectuer 4 jours ouvrés avant la date du retrait.

Si le versement n'apparaît pas sur le compte professionnel, la totalité sera exigée lors du retrait à l'entrepôt

Pour toute transaction munissez-vous de votre carte d'identité.

Protections du client

Toutes les données personnelles concernant nos clients sont traitées avec la plus stricte

confidentialité, conformément aux dispositions de notre politique de protection des données personnelles

Horaires d'ouverture

Tous les jours du mardi au jeudi, sur rendez-vous, maximum 20h00

Par mail : réponse assez rapide et par téléphone pour la première prise de contact

Ouvert le vendredi entre 16h00 et 18h30

Ouvert le samedi entre 9h30 et 12h30

Le samedi après-midi est réservée aux prestations

Ouverture exceptionnelle le dimanche pour le retour du matériel mis en location

Uniquement sur rendez-vous jusque maximum 18h30

Ouvert également le lundi pour le retour des locations entre 9h30 et 12h30 maximum

Dépassé ce délai un jour de location supplémentaire vous sera demandé

voir tarif ci-dessous

Veillez respecter cet horaire scrupuleusement

Tarif de location à journées dégressives

1 jour	X1
2 jours	X1,5
3 jours	X 1,7
4 jours	X 1,9

5 jours	X 2,1
1 semaine	X 2,5
2 sem.	X 3,5
3 sem.	X 4,5

Horaires : rappel

Location pour un jour : le samedi

Retrait : Le vendredi entre 16h00 et 18h30 ou le samedi entre 9h30 et 12h30

Retour : Le dimanche entre 12h30 et 18h30 - Prévenir de votre arrivée par téléphone

Note : Me contacter par téléphone si vous êtes dans l'impossibilité de respecter cet horaire

Signature du client obligatoire pour accord des clauses des pages 2 et 3

Après la lecture des pages 2 et 3

mentionnez le terme

" pour accord "

Le contrat ne sera pas retenu sans signature ci-jointe

Me renvoyer les 3 pages par mail